

→ Bureau SOUS FAMILLE DE PRODUITS MOBILIER PROFESSIONNEL

■ Les marchés de mobilier se prêtent bien à l'allotissement. Celui-ci favorisera la prise en compte de critères environnementaux et/ou sociaux dans le cahier des charges.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX À PRENDRE EN COMPTE POUR LE MARCHÉ

CYCLE DE VIE

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES RECOMMANDÉES

FABRICATION

- Limiter l'utilisation des ressources naturelles
- Sauvegarde des forêts
- Limiter le recours aux substances dangereuses pour l'environnement et la santé
- Limiter la production des déchets
- Produits fabriqués à partir de matière renouvelables, recyclées ou facilement recyclables
- Produits dont les éléments en bois proviennent de forêts gérées durablement
- Favoriser les produits réalisés avec peu ou pas de solvants, vernis, colles, laques...
- Privilégier l'absence de métaux lourds dans les produits finis
- Limitation des émissions de COV (Composé Organiques Volatils), de formol et de MDI (di-isocyanate de diphenyl méthane)
- Limitation des rejets polluants dans l'eau
- Élimination des déchets de fabrication non revalorisés *in situ*

USAGE

- Utilisation respectueuse de l'environnement
- Durabilité
- Solidité
- Multifonctionnalité du mobilier
- Favoriser un entretien du mobilier sans solvant organique
- Séparabilité des éléments (modularité)
- Réassortiments
- Exiger des garanties
- Information aux utilisateurs (entretien, revalorisation et élimination du mobilier)

FIN DE VIE

- Gestion des déchets
- Reprise ou recyclage des produits usagés
- Limitation des déchets d'emballage et reprise par le fournisseur



LISTE DES PRODUITS CONCERNÉS

TABLES
CHAISES
ARMOIRES
RANGEMENTS DIVERS...



ÉCOLABELS SPÉCIFIQUES AU MOBILIER PROFESSIONNEL

Reportez-vous à la version téléchargeable sur le site de RAEE pour avoir plus d'informations sur chaque label en cliquant directement sur chaque logo ci-dessous.

	MOBILIER DE BUREAU	MOBILIER EN BOIS
ÉCOLABELS RECONNUS	 www.marque-nf.com/appli.asp?NumAppli=NF391&lang=French	 www.fsc-france.org/DL/FSC-P&C.pdf
	 www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=CriteriaDetailEng&menuID=7056&pgr=14	 www.pefc-france.org/Telecharg-pefc/PLAQUETTE-CoC.pdf

- Le label **NF Environnement** garantit la qualité du mobilier, sa durabilité et la limitation de son impact sur l'environnement tout au long du cycle de vie.
- Le label **Cygne nordique** fixe des exigences principalement au niveau de la composition du mobilier (bois, plastique, colles, verre, métal et autres). Il inclut également des critères en matière de gestion des déchets, d'emballages et d'utilisation respectueuse de l'environnement.
- Le label **Ange Bleu** s'attache à certifier l'origine du bois, la limitation de la pollution intérieure, la modularité et le recyclage du mobilier.
- Les labels **FSC** et **PEFC** garantissent des fibres vierges provenant de forêts gérées durablement.

ACHATS DE MOBILIER PROFESSIONNEL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Spécifications techniques

- Les candidats devront proposer un mobilier professionnel :
 - répondant aux exigences de l'écolabel NF Environnement (ou autres labels reconnus) ou équivalent
 - fabriqué à partir d'un minima de X % de matières recyclées
 - dont les éléments bois proviennent de forêts gérées durablement (Label FSC, PEFC ou équivalent)
 - sans aucune substance à base de cadmium, plomb, arsenic au sein des peintures utilisées
 - sans CFC dans la composition des produits

Critères de sélection des candidatures

- Il peut être demandé aux candidats de rendre un mémoire de leur choix dans lequel sera mentionné les mesures prises par l'entreprise en matière de protection de l'environnement et d'insertion sociale.

Critères d'attribution

- Il peut être attribué des points supplémentaires aux offres présentant le plus faible impact environnemental (par exemple pour le mobilier présentant le plus de matières recyclées).
- Il peut être demandé un mémoire technique précisant l'engagement de l'entreprise dans le développement durable et le respect de l'environnement (Matériaux utilisés, Processus de Fabrication Utilisation / Fin de vie du mobilier).

Conditions d'exécution

- L'emballage du mobilier devra être minimum et à poids réduit. Celui-ci sera repris par le candidat en vue d'être recyclé. Le candidat devra informer les utilisateurs quant à la filière d'élimination et de recyclage du mobilier.



RETOUR D'EXPERIENCE

nature de l'expérience

- Achat de mobilier pour l'Hôtel de Ville

porteur du projet

- Ville d'Échirolles
Jean Sarfati

date et durée du marché

- Mars 2006

documents annexes (à télécharger) sur le site :

www.ddrhonealpesraee.org

- Acte d'engagement
- Règlement de consultation
- CCTP

EXTRAIT DU CCTP DE LA VILLE D'ÉCHIROLLES

Achat de mobilier pour l'Hôtel de Ville

■ 1.5. Respect de l'environnement

Dans la mesure du possible, les fournisseurs devront présenter du mobilier répondant aux exigences de l'écolabel NF Environnement ou équivalent et remettre avec leur offre un mémoire certifiant qu'ils sont en mesure de respecter tout ou partie des critères suivants.

■ Matières premières :

Le fabricant doit connaître l'origine du bois utilisé pour la fabrication du mobilier.

- Il est préférable d'utiliser des bois éco-certifiés d'origine locale ou européenne
- Il est interdit d'utiliser des essences dont l'exploitation commerciale et l'exportation sont prohibées

■ Fabrication :

Le fabricant doit pouvoir certifier :

- Qu'aucun CFC n'entre dans la composition du produit fini
- Que les déchets de fabrication contenant plus de 5 % de matières organiques sont traités dans des installations autorisées
- Qu'aucune substance à base de cadmium, plomb, arsenic... n'entre dans la composition des peintures et pigments
- Que les ateliers de traitement des pièces métalliques ne rejettent pas de polluants dans les eaux usées
- De leur capacité à limiter l'énergie consommée pour obtenir le mobilier considéré
- De leur capacité à réduire les substances dangereuses pour l'environnement et la santé dans la fabrication, l'utilisation et la fin de vie du matériau
- Qu'il utilise des matériaux facilement recyclables et/ou issus de ressources renouvelables





**EXTRAIT DU CCTP
DE LA VILLE
D'ÉCHIROLLES
ACHAT DE MOBILIER
POUR L'HÔTEL DE VILLE**

■ **Utilisation :**

Le fabricant doit pouvoir faire une offre pérenne pour l'utilisateur :

- Possibilité d'acquérir, à l'unité, des produits durant toute la période effective de leur production
- Possibilité d'acquérir pendant 5 ans après l'arrêt de la production de la gamme, les éléments fonctionnels d'origine, ou des éléments remplissant des fonctions équivalentes
- Information sur l'entretien du mobilier

■ **Fin de vie :**

Le fabricant doit pouvoir :

- Certifier de la possibilité de séparer en fin de vie du mobilier tout élément > 50 grammes
- Informer les utilisateurs quant à la filière d'élimination et de recyclage des produits

■ **Sélection des candidatures et jugement des offres :**

Prise en compte du respect de l'environnement tel que défini dans le CCTP : 20 %

POUR ALLER PLUS LOIN

■ **Guide GPEM Recommandation relative au mobilier de bureau (français)**

www.finances.gouv.fr/fonds_documentaire/daj/guide/gpem/moburo/moburo.pdf

■ **Guide GPEM Recommandation relative aux étagères et rayonnages (français)**

www.finances.gouv.fr/fonds_documentaire/daj/guide/gpem/etageres/etageres.pdf

■ **Site internet du centre technique du bois et de l'ameublement (français)**

www.ctba.fr/index2.php

■ **Règles de spécifications de la marque NF Environnement - Ameublement (français)**

www.ctba.fr/document_produit/Reglement%20de%20certification%20environnement.pdf

■ **Critères de l'écocert NF Environnement - NF217 Ameublement (français)**

www.marque-nf.com/appli.asp?NumAppli=NF217&lang=French

■ **Critères de l'écocert Cygne nordique - Furnitures and Fitment (anglais)**

www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=CriteriaDetailEng&menuItemId=7056&pgr=31

■ **Critères de l'écocert Blue Angel - Mobilier à base de bois - Panel of woods (anglais)**

www.blauer-engel.de/en/products_brands/search_products/produkttyp.php?id=88

■ **Le site internet PEFC (français)**

www.pefc-france.org

■ **Le site internet FSC (français)**

www.fsc-france.org

**AUTRES EXPÉRIENCES
REMARQUABLES**

GRAND ROANNE
AGGLOMÉRATION

VILLE DE MEYTHET

VILLE DE CHAMBÉRY

VILLE DE VILLEURBANNE...

Contact :



10, rue des archers - 69002 LYON

Téléphone : 04 78 37 29 14

Courriel : raee@raee.org - Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :

RhôneAlpes Région

